



Communiqué de presse du 30 juin 2026

L'autorisation pour l'exploitation du système de vélos en libre-service de Bâle par PubliBike est prolongée pour trois années supplémentaires

Le Conseil d'État prolonge le contrat de prestations avec PubliBike et maintient en service le système de vélos en libre-service bâlois « Velospot Basel » pour trois années supplémentaires. L'offre est désormais pleinement opérationnelle. Compte tenu des exigences de performance du canton, la couverture des coûts lors de l'exploitation d'un système de vélos en libre-service reste difficile. C'est pourquoi le Conseil d'État débloque 1,2 million de francs provenant du Fonds de mobilité à titre de garantie de déficit. Les vélos en libre-service s'inscrivent dans le cadre de la stratégie cantonale de mobilité et de protection du climat. Ils contribuent au partage des véhicules et au remplacement des trajets en voiture par des trajets à vélo.

Depuis bientôt cinq ans, le système de vélos en libre-service « Velospot Basel » est à disposition de la population, des pendulaires et des touristes. Le nombre de stations est passé de quelques-unes à l'automne 2021 à plus de 300 aujourd'hui. Il en résulte un système avec environ 1'100 vélos en libre-service couvrant l'ensemble du territoire. Le Conseil d'État souhaite que les investissements initiaux réalisés ces dernières années continuent d'être mis à profit et que le système de vélos en libre-service reste en place pendant trois années supplémentaires ; il prolonge donc le contrat avec l'exploitant PubliBike jusqu'à fin 2029. Une option prévue dans le contrat de prestations existant permet cette prolongation. Comme dans d'autres villes suisses, l'expérience à Bâle montre que la couverture des coûts lors de l'exploitation d'un système de location de vélos reste difficile. De plus, le canton impose diverses exigences de performance, telles qu'une offre disponible toute l'année et couvrant l'ensemble du territoire, avec une grande disponibilité des vélos. Le Conseil d'État a donc approuvé une garantie de couverture du déficit pour les trois prochaines années et débloqué à cet effet un montant maximal de 1,2 million de francs provenant du Fonds de mobilité. Si le déficit d'exploitation de PubliBike est inférieur à 400'000 francs par an ou si PubliBike affiche un résultat positif, la contribution provenant du Fonds de mobilité sera réduite, respectivement supprimée. Le gouvernement attend de PubliBike qu'il continue d'optimiser son offre et sa convivialité pour sa clientèle, et qu'il redouble d'efforts dans le domaine du Business-to-Business afin d'attirer de nouveaux clients.

En prolongeant le contrat, le Conseil d'État veille à ce que Bâle continue de disposer, à l'instar de Berne ou de Zurich, d'un système de vélos en libre-service couvrant l'ensemble du territoire, accessible au public et disponible toute l'année, conformément à la demande du Grand Conseil. La flotte de vélos en libre-service de PubliBike complète les transports publics dans de nombreux endroits. C'est notamment le cas là où une amélioration des liaisons de bus ou de tramway n'est pas économiquement viable, par exemple dans les zones périphériques ou aux heures creuses. Les usagers peuvent en outre se rendre facilement à vélo en libre-service jusqu'à l'arrêt de transports publics, ou de là jusqu'à leur destination. Pour les trajets en ville ou vers la périphérie, les vélos en libre-service constituent une bonne alternative à la voiture ou au vélo privé. Comme PubliBike exploite des stations au-delà des frontières dans la région, les Bâloises et les Bâlois peuvent également se rendre avec les vélos « Velospot » – avec ou sans moteur électrique – à Huningue (F), Weil am Rhein (D), Grenzach-Wyhlen (D), Rheinfelden (CH/D), Stein (CH), Bad Säckingen (D) et Laufenburg (CH/D). PubliBike est par ailleurs présent dans environ 23 communes

et régions différentes à travers toute la Suisse. Les utilisateurs des vélos en libre-service à Bâle peuvent ainsi profiter de cette offre dans d'autres villes et communes.

Le système de vélos en libre-service fait partie de la stratégie cantonale de mobilité et de protection du climat du canton de Bâle-Ville. Il contribue à réduire le trafic automobile dans la région et favorise une mobilité multimodale et respectueuse de l'environnement.

Le Fonds de mobilité est alimenté par les frais des cartes de stationnement des visiteurs, pendulaires et résidents du canton de Bâle-Ville. Les recettes du Fonds s'élèvent chaque année à environ 3,8 millions de francs. Le Fonds de mobilité du canton de Bâle-Ville est un dispositif unique en Suisse, car les montants alloués peuvent contribuer au financement de projets de mobilité respectueux de l'environnement au sein du canton, mais aussi en dehors. C'est un exemple de coopération dans l'agglomération trinationale de Bâle, au-delà des frontières cantonales et nationales.

Renseignements complémentaires

Doreen Heinzmann, Tel. +41 61 267 9207
Secrétariat du Fonds de mobilité, Service de la mobilité
Département des travaux publics de des transports

Remarque

Pour en savoir plus sur le Fonds de mobilité : [Mobilitätsfonds](#)
Informations sur le système de vélos en libre-service « Velospot Basel » : www.velospot.info